

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 086 183**

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **19 09361**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **A 63 B 71/14 (2019.01), A 41 D 19/01**

⑫

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE**

**A3**

⑫② **Date de dépôt** : 23.08.19.

⑫③ **Priorité** : 26.09.18 DE 20 2018 004 445.8;  
25.01.19 DE 20 2019 100 439.8.

⑫④ **Date de mise à la disposition du public de la  
demande** : 27.03.20 Bulletin 20/13.

⑫⑤ **Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la  
procédure de rapport de recherche.**

⑫⑥ **Références à d'autres documents nationaux  
apparentés** :

**Demande(s) d'extension** :

⑦① **Demandeur(s)** : *Wirth Eva* — DE.

⑦② **Inventeur(s)** : *Wirth Eva*.

⑦③ **Titulaire(s)** : *Wirth Eva*.

⑦④ **Mandataire(s)** : CABINET FLECHNER.

⑫④ **Main en mousse.**

⑫⑤ **Main en mousse.**

L'invention concerne une main en mousse (1, 20), en particulier en tant qu'agrandissement de paume de main, surface publicitaire ou destinée à être portée lors d'événements sportifs, comprenant au moins deux surfaces latérales (4, 5, 21, 22), lesquelles sont raccordées l'une à l'autre caractérisée en ce que au moins une partie d'une surface latérale (4, 5, 21, 22) comporte un film lenticulaire (6, 23) imprimé et/ou avec des images collées à l'arrière.  
Figure pour l'abrégié : Fig.

FR 3 086 183 - A3



## Description

### Titre de l'invention : Main en mousse

- [0001] L'invention concerne une main en mousse, en particulier en tant qu'agrandissement de paume de main, surface publicitaire ou destinée à être portée lors d'événements sportifs, comprenant au moins deux surfaces latérales, lesquelles sont raccordées l'une à l'autre.
- [0002] Les mains en mousse, également appelées doigts en mousse, sont connues depuis de nombreuses années et sont constituées de mousse ou d'un matériau similaire et dotées, par exemple, d'un index levé. La main en mousse peut, ce faisant, être portée à la main ou sur le bras. Les mains en mousse sont particulièrement appréciées lors des événements sportifs, afin de montrer son attachement à une équipe sportive ou, par exemple, un candidat politique. Les mains en mousse sont apparues à l'origine aux États-Unis, où elles sont utilisées depuis des années dans les stades sportifs et dans les meetings électoraux. La main en mousse a été inventée en 1978 par General Fausst, un professeur de lycée américain. La main a vite remporté un franc succès après avoir été vendue par Fausst pour la première fois lors de la finale du Cotton Bowl en 1978. Les mains en mousse connues possèdent une impression simple, correspondant à l'événement, à la rencontre sportive ou adaptée à une campagne publicitaire. Aujourd'hui encore, les mains en mousse sont utilisées pour des événements sportifs et sont prévues avec une impression.
- [0003] Afin d'augmenter l'efficacité publicitaire, la mission de la présente invention est la préparation d'une main en mousse, laquelle remplit une revendication optique particulière et peut être fabriquée de manière économique.
- [0004] Il est prévu pour remplir la mission conformément à l'invention qu'au moins une partie d'une surface latérale comporte un film lenticulaire imprimé et/ou avec des images collées à l'arrière. D'autres configurations avantageuses sont à déduire des revendications dépendantes.
- [0005] En utilisant un film lenticulaire, qui peut être attaché au moins d'un côté et également à seulement une partie d'une surface latérale, en dehors de la taille imposante d'une telle main en mousse, on obtient une image qui est différente sous différents angles, ce qui suscite une attention accrue de la part des observateurs. Les effets optiques pouvant être obtenus avec le film lenticulaire consistent par exemple en des effets 3D, des images dotées de profondeur, la représentation d'images basculantes ou changeantes jusqu'à la création d'une animation fluide. Bien entendu, des combinaisons de ces effets sont possibles. Pour produire un effet 3D, les images sont produites dans des plans de profondeur individuels, par exemple à la manière de décors de théâtre, et une image tridimensionnelle disposée derrière le film lenticulaire est produite à partir de

ceux-ci. En revanche, pour les images changeantes ou pour les animations, deux images de sortie ou plus sont divisées en bandes étroites, qui sont alternativement fixées l'une à l'autre sur la face arrière du film lenticulaire. En règle générale, les images produites avec un logiciel spécial sont disposées sur la face arrière du film lenticulaire. Dans ce cas, la face arrière du film lenticulaire correspond à la face se détournant de la face du film optiquement structurée, c'est-à-dire prévue avec les lentilles. La complexité des effets optiques augmente avec le nombre d'images sur lesquelles est basée l'information d'image et qui sont imprimées ou collées sur la face arrière du film lenticulaire. Par exemple, la combinaison de deux images est suffisante pour des images basculantes à deux phases. En traitant plusieurs images, il est possible de créer des séquences de mouvement multiphases ou complètes, mais aussi des effets de zoom ou de morphing. Les animations sont ainsi formées de la même manière que dans un folioscope (ou « flipbook »), à partir d'une pluralité d'images individuelles avec une transition essentiellement fluide des unes aux autres. On utilise de préférence dans ce cas une animation à quatre images. Par la réalisation sur les mains en mousse d'un film lenticulaire avec des images imprimées et/ou collées, il résulte une mise en valeur visuelle particulière, qui attire à chaque fois l'attention du spectateur. Avec une telle main en mousse, le porteur peut ainsi exprimer le fait qu'il peut d'une part attirer l'attention sur lui par le biais de l'agrandissement présent de la paume, mais la main en mousse pourrait également être munie d'une surface publicitaire, afin de suggérer un produit spécifique de cette manière. Dans la forme conforme à l'invention, les mains en mousse sont de préférence utilisées pour être portées lors d'événements sportifs, de sorte que le porteur puisse indiquer son club préféré ou son équipe favorite, et aussi, le cas échéant, un joueur favori par des illustrations correspondantes. La variation des images qui se trouvent derrière le film lenticulaire est arbitraire et peut être adaptée à l'objectif, par exemple lors de matches normaux pour un club du championnat allemand (Bundesliga), mais également lors de championnats d'Europe ou de championnats du monde. Il est également possible d'utiliser la main en mousse lors d'autres manifestations sportives, telles que des courses de ski ou de l'athlétisme, pour rendre hommage de cette façon à un athlète particulièrement vénéré.

[0006] Dans un mode de réalisation de l'invention, il est prévu qu'au moins une surface latérale de la main en mousse soit constituée d'un film lenticulaire ou qu'un tel film soit fixé sur la surface latérale. Dans ce cas, les surfaces latérales peuvent être reliées l'une à l'autre par adhérence et/ou par complémentarité de forme, les deux surfaces latérales pouvant être collées, cousues ou éventuellement soudées directement l'une à l'autre.

[0007] Comme alternative, il est possible que les deux surfaces latérales soient encadrées par une bande latérale, la bande latérale pouvant maintenir les deux surfaces latérales à une distance définie l'une de l'autre et créant ainsi une forme tridimensionnelle pour la

main en mousse. Les bandes latérales peuvent dans ce cas avoir une largeur de 2 à 5 cm, de sorte que les surfaces latérales soient agencées à une telle distance telle l'une de l'autre, un remplissage en mousse étant présent entre les surfaces latérales afin d'assurer une stabilité suffisante. En raison de l'utilisation d'un matériau en mousse, on s'assure dans ce cas que la main en mousse n'a qu'un poids réduit et peut être facilement tenue par un porteur pendant une période de temps prolongée. En utilisant les bandes latérales et une distance définie entre les deux surfaces latérales, on obtient une forme de préférence tridimensionnelle de la main en mousse.

[0008] Dans un autre mode de réalisation de l'invention, il est prévu que le film lenticulaire doté d'images déposées à l'arrière soit laminé au dos avec une couche de support en fibre de papier et/ou en tissu. La couche de support sert à protéger les informations graphiques appliquées à l'arrière du film lenticulaire contre les dommages. Les informations graphiques appliquées à l'arrière du film lenticulaire et la couche protectrice créent une structure en sandwich qui est protégée contre les dommages externes tels que les rayures, la couche de support augmentant la stabilité dimensionnelle du film lenticulaire. Dans ce cas, on peut facilement concevoir la couche de support comme plus grande que le film lenticulaire et la doter de sections en saillie qui servent de sections de bord pour le raccordement aux surfaces latérales.

[0009] Dans un autre mode de réalisation, il est possible que les bords du film lenticulaire au dos duquel des images sont déposées soient exécutés comme sertis. Par sertissage du film lenticulaire, celui-ci est notablement renforcé et sa stabilité dimensionnelle augmente sur toute la surface de la main en mousse. Dans ce cas, le bord serti du film lenticulaire peut se trouver dans la zone de raccordement des surfaces latérales ou d'une bande latérale périphérique et n'est donc pas visible pour le spectateur.

[0010] Alternativement, il est possible que le film lenticulaire soit collé, repassé, cousu ou soudé sur les surfaces latérales. Ce type de fabrication de la main en mousse peut être réalisé de manière économique tout en garantissant une adhérence suffisante sur les surfaces latérales, même dans le cas où la main en mousse est exposée à des contraintes accrues.

[0011] Dans un autre mode de réalisation de l'invention, il est prévu que la main en mousse comporte une poignée ou une ouverture pour une main. Par une poignée ou mieux par une ouverture dans la main en mousse, il est possible d'insérer une main, conçue de préférence sous la forme d'un gant, de sorte que la main en mousse avec la paume entière et les doigts puisse être tenue fermement. La main en mousse est de préférence molle, mais indéformable, empêchant ainsi toute blessure de tiers non impliqués, en particulier de visiteurs se tenant à proximité. Afin de ne pas surcharger le porteur avec le poids de la main en mousse, celle-ci possède de préférence un poids extrêmement réduit.

- [0012] Dans un autre mode de réalisation de l'invention, il est prévu que le doigt en mousse ait la forme d'une paume avec un doigt d'honneur, un pouce levé ou un salut vulcain. Les modes de réalisation mentionnés de la main en mousse ne représentent que des exemples de configuration et peuvent être remplacés par un nombre quelconque d'autres modes de réalisation, par exemple par une main au poing serré ou par la forme d'un symbole ou emblème d'association. Les possibilités sont très diverses et peuvent être adaptées aux objectifs respectifs.
- [0013] La particularité de la présente invention réside dans le fait qu'une main en mousse connue en soi subit un rehaussement optique, à savoir en ce qu'une surface au moins partielle d'une surface latérale est recouverte d'un film lenticulaire. Bien sûr, il est possible que toute la surface soit recouverte d'un film lenticulaire ou éventuellement les deux surfaces latérales. La forme de la main en mousse peut être choisie arbitrairement, ainsi que le type de film lenticulaire avec des images déposées pouvant être réalisées aussi bien en deux dimensions qu'en trois dimensions et peuvent être utilisées, par exemple, pour honorer des athlètes bien connus, des clubs ou même pour encourager des athlètes individuels ou des équipes lors de tournois. En outre, il est possible d'utiliser la main en mousse également pour des espaces publicitaires, par exemple pour faire référence à un produit spécifique lors d'un événement.
- [0014] L'invention sera à nouveau expliquée à l'aide des figures.
- [0015] Sont représentées :
- [0016] Fig. 1 une main en mousse avec l'index étendu en vue de côté et
- [0017] Fig. 2 une main en mousse avec un index et un petit doigt étendus.
- [0018] La figure 1 montre en vue de côté un premier mode de réalisation d'une main en mousse 1, qui a la forme d'une paume 2 avec un index étendu. Un film lenticulaire 6, qui peut être par exemple collé, cousu ou soudé, est fixé sur la surface latérale avant 4 et éventuellement sur la surface latérale arrière 5. Au niveau du bord inférieur 7, une ouverture 8 est formée, dans laquelle on peut introduire une main, l'ouverture 8 ayant la forme d'une paume 9 avec des doigts 10 et un pouce 11. Dans la mesure où une main est insérée dans l'ouverture 8, la main en mousse 1 peut être maintenue fermement par les doigts étendus 10 et le pouce tendu 11, où en raison du poids réduit le porteur n'est pas fatigué et la main en mousse 1 peut également être tournée ou pivotée dans différentes directions.
- [0019] La figure 2 montre une vue de côté d'une deuxième main en mousse 20, qui comporte une surface latérale avant 21 et une surface latérale arrière 22. Autant la surface latérale avant que l'arrière 21, 22 peuvent dans ce cas être recouvertes d'un film lenticulaire 23. Le film lenticulaire 23 peut être formé jusqu'au bord périphérique 24, mais il est également possible qu'il ne recouvre qu'une surface partielle de la surface latérale 21 ou 22. De plus, il existe la possibilité, comme dans le premier mode de réa-

lisation, que le bord périphérique 24 soit formé par une bande latérale, de sorte qu'entre les deux surfaces latérales 21, 22, une mousse puisse être disposée, ce qui garantit à son tour que le poids de la main en mousse est réduit au maximum et ne gêne pas le porteur. Ce mode de réalisation comporte également une ouverture 25 dans laquelle une main peut être insérée, l'ouverture étant agrandie en doigts individuels 26 et en un pouce 27 de sorte qu'une main avec les doigts 26 et le pouce 27 étendus puisse être insérée dans la main en mousse 20.

[0020] Les modes de réalisation montrés constituent des exemples de la manière dont une main en mousse 1 ou 20 peut être réalisée. Des configurations dérivant de ceci sont facilement possibles, les surfaces latérales étant principalement au moins partiellement recouverte d'un film lenticulaire qui est collé, cousu ou soudé.

[0021] **Liste des désignations :**

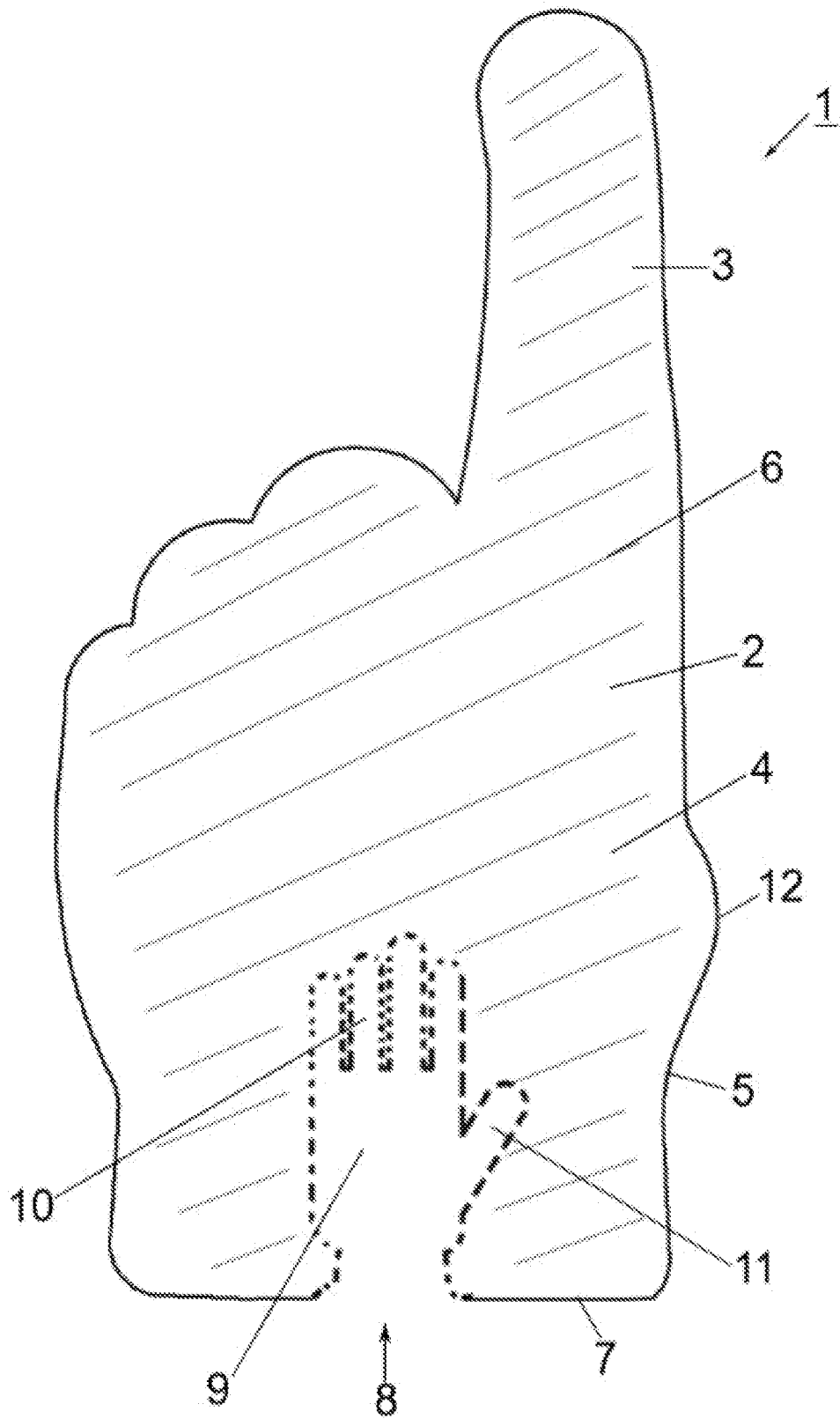
- 1 Main en mousse
- 2 Paume
- 4 Surface latérale
- 5 Surface latérale
- 6 Film lenticulaire
- 7 Arête
- 8 Ouverture
- 9 Paume
- 10 Doigt
- 11 Pouce
- 20 Main en mousse
- 21 Surface latérale
- 22 Surface latérale
- 23 Film lenticulaire
- 24 Bord
- 25 Ouverture
- 26 Doigt
- 27 Pouce

## Revendications

- [Revendication 1] Main en mousse (1, 20), en particulier en tant qu'agrandissement de paume de main, surface publicitaire ou destinée à être portée lors d'événements sportifs, comprenant au moins deux surfaces latérales (4, 5, 21, 22), lesquelles sont raccordées l'une à l'autre caractérisée en ce que au moins une partie d'une surface latérale (4, 5, 21, 22) comporte un film lenticulaire (6, 23) imprimé et/ou avec des images collées à l'arrière.
- [Revendication 2] Main en mousse (1, 20) selon la revendication 1 caractérisée en ce que au moins une surface latérale (4, 5, 21, 22) est faite de film lenticulaire (6, 23), ou en ce qu'un film lenticulaire (6, 23) est fixé sur au moins une surface latérale (4, 5, 21, 22).
- [Revendication 3] Main en mousse (1, 20) selon la revendication 1 ou 2 caractérisée en ce que les surfaces latérales (4, 5, 21, 22) sont raccordées l'une à l'autre par adhérence et/ou par complémentarité de forme.
- [Revendication 4] Main en mousse (1, 20) selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisée en ce que les deux surfaces latérales (4, 5, 21, 22) sont directement collées, cousues ou soudées l'une à l'autre.
- [Revendication 5] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les deux surfaces latérales (4, 5, 21, 22) sont encadrées par une bande latérale.
- [Revendication 6] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que les deux surfaces latérales (4, 5, 21, 22) sont maintenues dans une position définie par la bande latérale et mènent à une forme en trois dimensions.
- [Revendication 7] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le film lenticulaire (6, 23) doté d'images déposées à l'arrière est laminé au dos avec une couche porteuse en fibre de papier et/ou en tissu.
- [Revendication 8] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les bords du film lenticulaire (6, 23) doté d'images déposées à l'arrière sont sertis.
- [Revendication 9] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que le film lenticulaire (6, 23) est collé, thermocollé, cousu ou soudé sur les surfaces latérales (4, 5, 21, 22).
- [Revendication 10] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la main en mousse (1, 20) comporte une poignée ou

- une ouverture (8, 25) pour une main.
- [Revendication 11] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que l'ouverture (8, 25) est conçue de manière similaire à un gant.
- [Revendication 12] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que la main en mousse (1, 20) est conçue comme molle mais indéformable.
- [Revendication 13] Main en mousse (1, 20) selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisée en ce que la main en mousse (1, 20) possède la forme d'une main effectuant un doigt d'honneur, levant le pouce (11, 27) ou effectuant un salut vulcain.

[Fig. 1]



[Fig. 2]

